MONSI

cette p

avoir p
minatio
et pou
événen
habitan

7 févri
pruden
l'adress
dépend

attache

(*CIRCULAIRE.*)

QUEBEC, 25 JANVIER 1840.

MONSIEUR,

Vous êtes sans doute informé qu'il est de nouveau question d'uni cette province à celle du Haut-Canada, sous une même Législature.

L'appréhension des suites fâcheuses que l'union projetée pourrait avoir pour le pays a fait prendre à un grand nombre de citoyens de Québec la détermination de recourir au Parlement Impérial, pour prévenir l'adoption de cette mesure, et pour demander le rétablissement de la Constitution dont nous jouissions avant les événemens déplorables de 1837. Ils ont en même temps résolu d'inviter tous les habitans de la province à concourir dans leur demande.

Sous ces circonstances, et en conformité à ma lettre circulaire du 7 février 1838, je n'hésite pas à vous déclarer que l'on vous verra avec plaisir user prudemment de votre influence auprès de vos paroissiens, pour les engager à signer l'adresse qui va leur être présentée, et dont le succès, comme il est à présumer, dépendra du nombre de signatures dont elle sera revêtue.

Recevez, Monsieur, l'assurance des sentimens de mon sincère attachement.

(Signé) + JOS. EV. DE QUEBEC.

Pour vraie copie.

C. F. Cazeau Ptre

Secrétaire.